

FONDATION D'UNE NOUVELLE-FRANCE

EMPRUNT ARAUCANIEN

CAPITAL 30,000,000. — INTÉRÊT ANNUEL 10 p. 0|0

gig 2.

L'Amérique est-elle un pays chimérique? — Assurément non !...

L'Araucanie et la Patagonie sont-elles des pays imaginaires? — Pas plus que l'Amérique dont elles font partie. Eh bien ! Il existe donc un pays qui n'a rien de chimérique, pays fertile, riche et d'une immense étendue. Il est situé au sud des républiques de la Plata et du Chili, borné, par conséquent, au Nord par ces deux États. A l'Est, au Sud et à l'Ouest par la mer.

Ce pays produit en abondance du bétail, de la laine, des cuirs, du crin, du bois, des résines, des huiles, etc. Les habitants de ce pays désirent trouver à échanger ces produits naturels, contre des articles de fabrication européenne. Mais enfermés, *du côté de la terre*, par le Chili et la République Argentine, dont les produits sont similaires aux leurs, ils manquent de débouchés pour opérer l'échange. Or, cet échange ferait la fortune de ceux de nos armateurs assez entreprenants, assez intelligents pour entrer, *par mer*, en relation avec ces peuples qui les désirent, bien plus, qui les attendent.

» Dans ces conjonctures, M. de Tounens, qu'ils ont adopté pour leur chef suprême et qui exerce sur eux une influence considérable, propose d'ouvrir un port et des comptoirs en Araucanie et en Patagonie. Il se fait fort de monter sur le premier bâtiment qui consentira à tenter l'aventure, et, une fois arrivé, d'établir les relations d'affaires entre *ses sujets* et les Européens.

» Tout cela est facile, peu onéreux ; car si les promesses ne se réalisaient point, le navire remettrait incontinent à la voile pour aller vendre au Chili ou à la Plata ses marchandises qui, par leur nature même, y trouveraient un sûr écoulement. Au lieu de réaliser un bénéfice de 200 ou 300 pour cent, peut-être en recueillerait-il un beaucoup plus modeste, mais pourtant suffisamment rémunérateur.

» Que porterait-on aux Araucaniens ? Des articles démodés, de mince valeur, d'un débit difficile sur toute autre place. Qu'en obtiendrait-on en échange?... Des matières d'une incontestable valeur, et cela presque pour rien.

» L'on sait par expérience que nos armateurs se livrent journellement à des entreprises plus hasardeuses, et dont ils attendent de moindres avantages.

» Il s'agit donc, pour notre commerce maritime, d'un essai que le succès doit couronner et qui, en mettant les choses au pire, n'aboutirait jamais à un échec.

» La preuve, que l'idée de M. de Tounens est bonne, c'est que tout ce qui est Chilien et Argentin s'y montre profondément hostile. Les républiques voisines de l'Araucanie seraient plus indifférentes, moins auxieuses, si elles ne redoutaient de voir tomber en d'autres mains que les leurs, la riche proie qu'elles convoitent.

Nous avons cru devoir tout d'abord envisager cette question au point de vue très-réel de nos intérêts commerciaux. Les hommes intelligents et vraiment sérieux sont aptes à juger, *à priori*, qu'il y a là les éléments d'une affaire.

Mais à côté de l'affaire Commerciale, il y a un autre but non moins grand et non moins intéressant à atteindre, c'est-à-dire la réalisation de l'idée patriotique de M. de Tounens : *la Colonisation de la Nouvelle-France* et la création de relations naturelles entre la Colonie et la Métropole.

C'est pour arriver à ce double but, poursuivi depuis quatorze ans avec tant de patriotisme, d'énergie et de dévouement par M. de Tounens, que *l'Emprunt Araucanien*, souscription pour assurer la Colonisation de l'Araucanie, de la Patagonie et des territoires de la partie Sud du Continent Américain, a été décidée, ainsi qu'il résulte du décret du 15 octobre 1872.

P
y
16